



2016 - 2017

**DOSSIER DE RENTRÉE**

## **3 . DES PRIORITES PEDAGOGIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS**

### **Fiche 3.2 :**

# **Continuité et progressivité des apprentissages**



assureur militant



MON PREMIER ASSUREUR



# LA SCOLARITE OBLIGATOIRE

## CONTINUITÉ ET PROGRESSIVITÉ DES APPRENTISSAGES

### Le continuum Ecoles – Collège : les spécificités du cycle 3 (consolidation)

Le cycle 3 intègre les deux dernières années de l'école primaire et la première année du collège, dans un souci renforcé de continuité pédagogique et de cohérence des apprentissages au service de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce cycle a une double responsabilité : **consolider les apprentissages fondamentaux** qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs ; **permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège** en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle.



Le programme fixe les attendus de fin de cycle et précise les compétences et connaissances travaillées. À partir des repères de progressivité indiqués, les différentes étapes des apprentissages doivent être adaptées par les équipes pédagogiques à l'âge et au rythme d'acquisition des élèves afin de favoriser leur réussite. Pour certains enseignements, le programme fournit également des repères de programmation afin de faciliter la répartition des thèmes d'enseignement entre les trois années du cycle, cette répartition pouvant être aménagée en fonction du projet pédagogique du cycle ou de conditions spécifiques (classes à plusieurs niveaux, notamment).

La classe de 6<sup>e</sup> occupe une place particulière dans le cycle : elle permet aux élèves de s'adapter au rythme, à l'organisation pédagogique et au cadre de vie du collège tout en se situant dans la continuité des apprentissages engagés au CM1 et au CM2. Ce programme de cycle 3 permet ainsi une entrée progressive et naturelle dans les savoirs constitués des disciplines mais aussi dans leurs langages, leurs démarches et leurs méthodes spécifiques. Pris en charge à l'école par un même professeur polyvalent qui peut ainsi travailler à des acquisitions communes à plusieurs enseignements et établir des liens entre les différents domaines du socle commun, l'enseignement de ces savoirs constitués est assuré en 6e par plusieurs professeurs spécialistes de leur discipline qui contribuent collectivement, grâce à des thématiques communes et aux liens établis entre les disciplines, à l'acquisition des compétences définies par le socle.

### Une coéducation au service de la réussite de tous les élèves



La qualité de la relation entre l'École et les parents constitue un levier tant pour améliorer le climat scolaire que pour assurer la réussite des élèves. Il convient de veiller à ce que tous les parents soient véritablement associés comme membres à part entière et actifs de la communauté éducative.

Favoriser le lien entre les parents d'élèves et l'École ne peut se faire que par une meilleure compréhension de ses enjeux. Le renforcement des dispositifs qui existent comme Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants participe de cette dynamique. Les mallettes des parents en CP et en classe de 6<sup>ème</sup>, qui seront généralisées

à la rentrée 2016, portent sur des moments clés du parcours des élèves, celui où l'élève apprend à lire et à écrire, celui où il passe d'un professeur des écoles, souvent unique intervenant, à un nombre plus important d'enseignants. Les parents sont ainsi mieux informés pour mieux comprendre l'École et accompagner leur enfant vers la réussite.

# LA SCOLARITE OBLIGATOIRE

## CONTINUITÉ ET PROGRESSIVITÉ DES APPRENTISSAGES

### L'apprentissage de la citoyenneté

L'apprentissage de la citoyenneté et la démocratie sont consubstantiels. Ce constat Jean-Jacques Rousseau le dressait déjà en 1762, en faisant converger les thèses du contrat social et de son traité d'éducation, L'Émile, publiés la même année. Si de tout temps l'École s'est trouvée interrogée sur sa capacité à éduquer, à former autant qu'à construire, ce questionnement a rejailli avec intensité après la série des attentats perpétrés au cours de l'année 2015 et cette année dans le pays.

### Une mission au cœur de l'école

L'article 12 de la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République l'a posé : « Au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le service public de l'éducation prépare les élèves à vivre ensemble et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie ». À cet égard, le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture donne toute leur place à la capacité de l'élève à juger par lui-même, au sentiment d'appartenance à la société, ainsi qu'à son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen.

### Enseignement moral et civique et parcours citoyen

Le nouvel enseignement moral et civique, créé par la loi de Refondation, poursuit les objectifs suivants :

- transmettre et faire partager les valeurs qui fondent la République et la démocratie
- favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale
- et viser à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique

Les objectifs ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale. Puisqu'il a vocation, par la transmission des valeurs de la République, à permettre l'adhésion raisonnée de tous aux valeurs et principes qui régissent notre vie en société, le parcours citoyen structure l'ensemble de la scolarité de l'élève autour des enseignements et des actions éducatives, inscrits dans une progressivité et une cohérence des apprentissages et validés en fin de cursus. Il permet également d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ; la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel ; la lutte contre toutes les formes de discriminations, en particulier la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; la prévention et la lutte contre le harcèlement ; la lutte contre l'homophobie ; l'éducation à l'environnement et au développement durable ; l'éducation aux médias et à l'information.



#### La réserve citoyenne :

La réserve citoyenne de l'éducation nationale permet à l'École de trouver parmi les forces vives de la société civile des personnes qui s'engagent aux côtés des enseignants et des équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République. Ils sont bénévoles d'associations, étudiants, salariés ou retraités.

